



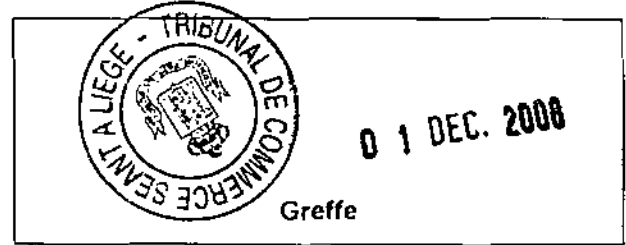
Vlaet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

R:
M:
I:



08190582



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0473.841.139

Dénomination

(en entier) : **GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE**

(en abrégé) : **G.E.P.L.**

Forme juridique : ASBL

Siège : RUE DES PREMONTRES 12 - 4000 LIEGE

Objet de l'acte : **NOMINATIONS ET MODIFICATION DES STATUTS**

11. Approbation des modifications statutaires

Modifications proposées:

Titre 5 Administration.

L'article 25, dernier alinéa

"Deux des quatre membres du Bureau Exécutif seront délégués au CA de la LEWB; pour le premier mandat, chacun émanant d'une des deux régionales fondatrices et pour les mandats ultérieurs, Le Président et le premier Vice-Président"

Remplacer par:

"Le conseil d'administration désigne ses représentants au Conseil d'administration et aux diverses commissions de la L.E.W.B."

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

13. Election des nouveau administrateurs.

Sont sortant: Messieurs J.J. Boussa, B. Ierace, E. Mathy.

Deux candidatures ont été reçues, celle de Messieurs Ierace et Mathy.

C'est à l'unanimité et par applaudissement que Messieurs Ierace et Mathy ont été élus aux postes vacants.

*Ierace Bruno,
Président.*

Mentionner sur la dernière page du Valet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature